

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/10

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : DEY Jean

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : BERQUIER André

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : BENARD Michel

---

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales  
Rapporteur : PERRUSSOT François

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : DEY Jean

---

OBJET : Approbation du projet de charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et adhésion du Département au Syndicat mixte.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a été classé par décret ministériel le 4 mai 1999, pour une durée de 12 ans. Afin de pérenniser ce classement, il était nécessaire de réviser la charte.

La démarche de révision lancée depuis juin 2005 a abouti au projet de charte validé par le Conseil syndical du Parc le 28 janvier dernier. Ce projet nous a été transmis par la Région pour accord conformément à l'article R.333-7 du code de l'environnement.

Le projet de révision comporte deux volets :

- le premier volet porte sur l'extension du périmètre du Parc,
- le deuxième volet porte sur le plan d'actions de la charte qui a été enrichi sur la partie développement durable et plus particulièrement sur les aspects économie d'énergie, habitat et développement économique.

A l'occasion de la révision de la charte, il est également nécessaire d'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L 241-1 et R244-1 à 244-15 du Code rural,

VU l'article R333-7 du code de l'Environnement,

VU le décret ministériel en date du 4 mai 1999 relatif au classement du Parc Naturel régional du Gâtinais Français pour 10 ans,

VU le projet de charte approuvé au Conseil syndical du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français du 28 janvier 2010,

VU la saisine de la Région Ile-de-France en date du 11 février 2010 reçue le 25 février 2010,

VU les articles L 5721-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales relatifs aux Syndicats mixtes associant les Collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

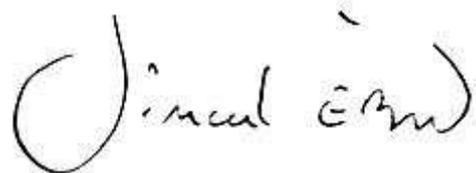
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

ARTICLE 1: d'approuver le projet de charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ainsi que le projet de nouveaux statuts du syndicat mixte du Parc, joints en annexe.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ